

MINISTRE DE LA REGION WALLONNE

[C - 2004/27227]

Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Namur en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Sambreville (Tamines) au lieu-dit « Sainte-Eugénie », d'une zone d'espaces verts et d'une zone forestière (planche 47/5N) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 61127 et suivante

